TERMES DE REFERENCE

Mission n°25SANIC833

I. Informations générales

Intitulé de la mission	Accompagner la RCA à remplir les critères requis de sortie de la politique de sauvegarde additionnelle			
Composante(s)	RSS			
Thématique(s)	Gouvernance			
Identité du / des Bénéficiaire(s)	CCM de la RCA			
Pays d'intervention	République Centrafricaine			
Subventions FM concernées	Montant de la subvention	Période de la subvention	Note de performance	Date de la note de performance
VIH/TB/Paludisme_CRF	56 821 020 €	GC7 Janvier 2024-Decembre 2026	C_4	23 juillet 2025
VIH/TB/Paludisme_World Vision	68 690 661€		C_3	23 juillet 2025
TOTAL	140.22 millions €			
Date estimée/souhaitée de démarrage de la mission	Janvier 2026			
Fourchette estimative du nombre de jours d'expertise	26 jours			
Contact Expertise France	Prénom NOM		Coordonnées	
	Candice Audemard		candice.audemard@expertisefrance.fr	

II. Justification de la mission

La République Centrafricaine (RCA) est soumise depuis janvier 2014 à la Politique de Sauvegarde Additionnelle (PSA) du Fonds Mondial. Pour rappel, le Conseil d'Administration du Fonds mondial a institué la politique de sauvegarde additionnelle en 2004 en tant qu'approche pour des « mécanismes de financement alternatifs lorsqu'il existe des contraintes particulières concernant le financement des récipiendaires principaux et des sous récipiendaires proposés ». Le FM présente l'introduction de cette politique comme le reflet d'une approche proactive de la protection des fonds des donateurs et des subventions du Fonds mondial par le biais d'une supervision rigoureuse et des mesures d'atténuation des risques. Outre la sélection des récipiendaires principaux et sous récipiendaires, d'autres mesures d'atténuations des risques sont mises en œuvre, telles que le recours à un agent fiscal/ fiduciaire, à un agent d'approvisionnement, l'utilisation d'un mécanisme d'achat groupé, l'application d'une politique de trésorerie sujette à conditions (Zero Cash policy). Le CCM de RCA souligne que ces restrictions ont entraîné des retards dans la mise en œuvre des activités, un faible taux d'absorption des fonds, et une déresponsabilisation du CCM. Face à ces difficultés, le Président du CCM a sollicité la levée de la

Politique de Sauvegarde Additionnelle (PSA). Le Fonds Mondial a répondu favorablement en fixant des critères clairs et mesurables[1] pour en sortir. Le premier axe identifié par le FM est la mise en conformité du CCM de RCA avec les critère d'éligibilité du Fonds mondial : « L'ICN est fonctionnelle et répond aux critères d'éligibilité du Fonds mondial, avec une supervision indépendante, une représentation et un engagement inclusifs de la part de tous les groupes répondant ou affectés par les trois maladies, (y compris la société civile et les communautés affectées) ainsi qu'avec des structures et des processus en place pour garantir un comportement éthique et une gestion efficace des conflits d'intérêts. L'ICN démontre une capacité préparatoire à gérer un processus transparent de sélection des RP ». À cet effet, le CCM a formulé une demande d'assistance technique auprès de L'Initiative afin de démarrer ce processus.

III. Objectif(s) et résultats attendus

1) Objectif général de la mission

L'objectif de la demande est d'accompagner le CCM de RCA à démarrer le processus de sortie de la Politique de Sauvegarde Additionnelle (PSA) en identifiant et en remédiant à ses dysfonctionnements et de mettre en œuvre des changements opérationnels qui optimiseront son rôle[2].

2) Objectifs spécifiques

OS1 : Evaluer le contexte et la situation actuelle, et identifier les besoins clés de la réforme

Sur la base des résultats de l'évaluation faite en 2023, faire un état des lieux de la progression de la performance du CCM, identifier les domaines qui méritent d'être améliorés et proposer un plan d'action pour renforcer la performance du CCM sur les 4 domaines d'évaluation (Suivi stratégique, participation, positionnement et fonctionnement), à partir du Cadre de Performance Intégré.

Livrables attendus :

- Rapport sur la situation de progression actuelle du CCM par rapport à 2023
- Plan de renforcement de la performance du CCM pour 2026-2027

OS2 : Réviser les documents cadre du CCM

Il s'agit principalement du manuel de procédure de gestion du CCM incluant les procédures de sélection des PR et de former les membres du CCM et du secrétariat permanent du CCM sur ce manuel.

Livrables attendus :

- Manuel de procédures révisé

---

[1]

- L'ICN est fonctionnelle et répond aux critères d'éligibilité du Fonds mondial, avec une supervision indépendante, une représentation et un engagement inclusifs de la part de tous les groupes répondant ou affectés par les trois maladies, (y compris la société civile et les communautés affectées) ainsi qu'avec des structures et des processus en place pour garantir un comportement éthique et une gestion efficace des conflits d'intérêts.
- L'ICN démontre une capacité préparatoire à gérer un processus transparent de sélection des RP.
- Des systèmes solides en matière de programmes et de finance, tels qu'évalués par le Fonds Mondial, existent aux niveaux central et décentralisé, avec les contrôles nécessaires (y compris une fonction d'audit interne indépendante) pour garantir que : a) Les transactions financières (en particulier pour le ministère de la Santé) sont conformes aux exigences du Fonds Mondial (Réglementations de la subvention, lignes directrices pour la budgétisation des subventions, le cas échéant), avec les documents justificatifs archivés ; b) Les données programmatiques et financières de qualité et complètes sont rapportées de manière opportune et conformément aux normes et délais de rapportage par le Ministère de la Santé ; c) Les entités nationales ont développé une capacité étendue de gestion des programmes dans les domaines programmatiques et du suivi, y compris une gestion appropriée des achats, des chaînes d'approvisionnement et des processus de gestion des sous-récipiendaires ; d) Un personnel ou une unité dédiée de gestion de programme bien établi, fonctionnel et de qualité est en place, comprenant une fonction d'audit interne et des dispositifs d'audit externe
- Preuve que le Ministère de la Santé a la capacité de mettre pleinement en œuvre les subventions du Fonds mondial conformément aux lois applicables et aux sanctions pertinentes.
- L'Instance de Coordination Nationale (ICN), les Récipiendaires Principaux (RP) et les fournisseurs d'assurances ont mis en place des structures de surveillance et de mise en œuvre fonctionnelles pour exercer leurs fonctions désignées conformément aux règlements et politiques du Fonds mondial (par exemple, sur la surveillance, la gestion des risques et l'établissement des rapports).

[2] Pour répondre aux objectifs de renforcement du CCM, le CCM de RCA a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe pays et le CCM Hub du Fonds Mondial afin de proposer un appui ciblé, adapté aux besoins identifiés et aligné sur les pratiques et standards du Fonds Mondial. L'accompagnement proposé se concentre sur les deux axes stratégiques prioritaires : le suivi stratégique et le fonctionnement du CCM, avec un accent particulier sur la gestion des conflits d'intérêts et le respect du Code de Conduite.

- Rapport de formation des membres du CCM et du Secrétariat du CCM

OS3 : Evaluer et réviser la politique de gestion des conflits (incluant le code de conduite) et former les membres du CCM
Livrables attendus :
- Rapport d'évaluation de la politique de gestion des conflits
- Document révisé de la politique de gestion des conflits
- Rapport de formation des membres du CCM et du Secrétariat du CCM

OS4 : Renforcer les procédures et pratiques liées au suivi stratégique => à partir des lacunes identifiées dans l'OS 1 en matière de suivi stratégique, former les membres du comité du suivi stratégique
Livrables attendus :
- Rapport d'analyse du suivi stratégique
- Rapport de formation des membres du comité du suivi stratégique

3) Résultats attendus

R1. Le CCM est fonctionnel et répond aux critères d'éligibilité du Fonds mondial, avec une supervision indépendante, une représentation et un engagement inclusif de la part de tous les groupes répondant ou affectés par les trois maladies, (y compris la société civile et les communautés affectées) ainsi qu'avec des structures et des processus en place pour garantir un comportement éthique et une gestion efficace des conflits d'intérêts

R.2. Le CCM démontre une capacité préparatoire à gérer un processus transparent de sélection des RP conforme aux exigences du critère d'admissibilité[3]

R.3. Le suivi stratégique du CCM de RCA est amélioré

Intégration du genre
En cohérence avec la Stratégie internationale de la France pour l'égalité femmes-hommes 2018-2022, L'Initiative demande aux expert.e.s d'intégrer une approche genre dans la réalisation de leur mission. Un webinaire est à la disposition de ces dernier.e.s pour les aider à identifier les enjeux spécifiques à la mission et définir des objectifs visant l'intégration du genre (https://www.initiative5pour100.fr/encourager-prise-en-compte-du-genre).
Ces enjeux concernent principalement :
- **le type mission** : appui à la gouvernance, diagnostic et appui organisationnel, appui administratif et financier, appui programmatique, collecte et analyse de données, accès aux médicaments de qualité.
- **La méthodologie choisie** : revue documentaire, entretiens, atelier participatif, conférence et colloque, formation, rapport ou guide.

Durant la phase de cadrage de la mission et d'élaboration de la méthodologie, les expert.e.s définiront en accord avec le bénéficiaire au **moins 2 objectifs liés** aux enjeux « genre » de la mission et s'engageront à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour les atteindre et à s'autoévaluer lors de la rédaction du compte-rendu final de la mission.

IV. Description de la mission

1) Grandes Etapes et Activités de la mission

Dans le cadre de la mission, le.s expert.e.s aura (ont) à conduire les activités suivantes :

1. Réunion de cadrage
2. Consultation à distance de la documentation existante
3. Participation à des réunions de préparation et briefings à distance

[3] Documenter une procédure transparente de nomination de tous les récipiendaires principaux, aussi bien existants que nouvellement désignés, basée sur des critères objectifs et clairement définis & Documenter la gestion de tout conflit d'intérêts susceptible d'influencer la procédure de désignation des récipiendaires principaux

4. Mission de terrain comprenant :
- L'évaluation du contexte et la situation actuelle, et identifier les besoins clés de la réforme
- La révision du manuel de procédure de gestion du CCM & la formation des membres du CCM
- L'évaluation et la révision de la politique de gestion des conflits & la formation des membres du CCM
- L'analyse du suivi stratégique et la formation des membres du comité de suivi stratégique à partir des lacunes identifiées en matière de suivi stratégique

Renforcement de capacités du/des bénéficiaires de la mission : en vue de la pérennisation des résultats de la mission et de l'appropriation des livrables par le.s bénéficiaire.s, le.s expert.e.s devront porter une attention particulière au renforcement de capacités tout au long de la mission. Les temps de formation et d'élaboration conjointe des livrables avec une autonomisation progressive du bénéficiaire sont encouragés. Le.s expert.e.s devront proposer une approche méthodologique dans leur offre technique qui sera analysée par Expertise France.

2) Livrables attendus

Livrable attendu	Délai estimatif de remise du livrable
Note de cadrage	Janvier 2026 (1 jour estimé)
- Rapport sur la situation de progression actuelle du CCM par rapport à 2023 - Plan de renforcement de la performance du CCM pour 2026-2027	Janvier 2026 (5 jours estimés)
- Manuel de procédures révisé - Rapport de formation des membres du CCM et du Secrétariat du CCM	Janvier 2026 (5 jours estimés)
- Rapport d'évaluation de la politique de gestion des conflits - Document révisé de la politique de gestion des conflits - Rapport de formation des membres du CCM et du Secrétariat du CCM	Janvier 2026 (5 jours estimés)
- Rapport d'analyse du suivi stratégique - Rapport de formation des membres du comité du suivi stratégique	Février 2026 (5 jours estimés)
Le compte rendu final, rédigé en français, de l'ensemble de la mission (maximum de 20 pages et suivant le modèle fourni) pour chaque expertise et devra être remis par email à Expertise France dans un délai de 15 jours	Février 2026 (1 jour estimé)

Le délai global d'exécution des prestations, objet du contrat, est de 3 mois maximum, sur la base d'un accompagnement perlé. La mission se terminera par un débriefing de la mission avec le bénéficiaire suite à la validation des livrables par Expertise France, le bénéficiaire et le Fonds mondial.

3) Coordination et redevabilité

3.1. Coordination assurée par Expertise France et le/les expert.e.s

Dans le cadre de cette mission, Expertise France garantit la coordination entre les différents partenaires associés à la conception, mise en œuvre et/ou au suivi de la mission et organise des points de suivi réguliers à minima avec le.s expert.s tout au long de la mission.

Afin de faciliter le suivi de la mission par Expertise France, la personne référente sera mise en copie de tous les échanges importants entre les expert.es, le bénéficiaire et les partenaires impliqués dans la mission.

3.2. Coordination avec les partenaires techniques et financiers et l'Equipe France
Dans le cadre de cette mission, Expertise France s'assurera que les experts mobilisés travaillent en étroite coordination avec le CCM de RCA et le Fonds mondial.

Le.s expert.e.s se rendra/ont au Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France en début et en fin de mission pour une réunion d'échanges avec le SCAC (le Conseiller Régional de Coopération en Santé / l'Attaché de coopération / le COCAC) et le point focal du bureau de l'Agence Française de Développement (AFD).

3.3. Redevabilité de.s expert.e.s
Le.s expert.e.s rapporteront directement et régulièrement les avancées et difficultés rencontrées dans le cadre de la mission à la personne de contact au sein d'Expertise France. Les livrables de la mission sont produits en faveur du bénéficiaire de la mission. La dernière version des livrables est remise à Expertise France qui confirmera auprès de ce dernier la validation finale de ces derniers.

V. Organisation logistique et modalités d'exécution

Le bénéficiaire de la mission mettra à la disposition de l'expert un local pour servir de bureau/salle de réunion avec une connexion internet et la possibilité de réaliser des impressions et photocopies, tous les documents nécessaires à la conduite de la mission. L'expert mobilisé sera responsable des autres aspects logistiques de sa mission (réservation d'hôtel, billets d'avion etc.) sauf indication contraire d'Expertise France.

Il est prévu d'organiser 2 ateliers de formation (1 formation sur les procédures et la gestion des conflits ; 1 formation sur le suivi stratégique).

La gestion des ateliers sera déléguée au cabinet d'expertise. Le montant total du budget sera de 1500 euros. Il s'agit là d'une contribution à l'organisation des ateliers que le CCM devra compléter par d'autres financements additionnels.

VI. Expertise recherchée

La composition de l'équipe (nombre et profils d'expert.e.s) est à déterminer par le titulaire en fonction de la technicité des prestations détaillées ci-dessus.

Expertise France sera sensible à ce que l'équipe proposée par le candidat dans son offre mobilise de l'expertise se rapprochant d'un équilibre :
- *femmes/hommes ;*
- *nationaux/internationaux ;*
- *junior/senior.*

Les compétences et expériences requises sont les suivantes :

A. Qualifications et compétences :
- Titulaire d'un diplôme universitaire (2nd cycle) dans les domaines suivants : Santé publique ; Droit, Sciences Sociales/Politiques, Management
- Spécialisation / Compétence dans le(s) secteur(s) : gouvernance sanitaire, gestion de crise, VIH/TB/Paludisme/Renforcement des systèmes de santé (RSS), renforcement organisationnel…)

- Excellentes qualités /capacités : de communication ; de travail en équipe et relationnel ; de transmission des savoirs ; de supervision ; d'analyse et résolution des problèmes ; de prise de décision et d'initiative
- Excellente maitrise du français (écrit / oral)
- Compétences en genre souhaitées : Etre formé à la prise en compte du genre

B. Expérience professionnelle générale

- Expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans les domaines susmentionnés
- Avoir des connaissances dans les questions de gouvernance, procédures, gestion de conflits et suivi stratégique notamment en matière des CCM du Fonds mondial
- Expérience(s) d'actions d'intégration du genre dans des missions et ou projets précédents

C. Expérience professionnelle spécifique

- Expérience similaire à la mission de minimum 3 ans (gestion de crise d'ICN)
- Avoir une expérience d'au moins 10 ans dans la conduite des processus des CCM évolution (suivi stratégique, participation, positionnement et fonctionnement)
- Avoir une parfaite maitrise du contexte du CCM en RCA et/ou dans d'autres pays de la sous-région
- Avoir des compétences dans l'élaboration des plans de renforcement des capacités en matière de gouvernance des organisations
- Avoir une expérience dans l'analyse de la performance d'un CCM
- Disposer d'une expérience de révision de documents cadres d'un CCM
- Disposer d'une expérience dans la formation des membres du CCM serait un atout
- Disposer d'une très bonne connaissance de la RCA

VIII. Critères de sélection des offres

Le jugement des offres remises sera effectué séparément selon les critères suivants par l'attribution d'une note à concurrence du nombre de points maximum par critères figurant ci-après.

- **Critère 1 : prix des prestations**

La **notation financière (NF sur 30 points maximum)** portera sur la comparaison des offres financières de l'ensemble des candidats dont l'offre est régulière.

- **Critère 2 : qualité technique**

Sous-critères permettant d'apprécier la qualité technique	Nombre de points maximum
Sous-critère 1 : Lecture critique des TDR, compréhension du contexte et des enjeux de la mission appréciée au regard de la capacité de synthèse, d'animation de réunions/ateliers et de diagnostic des besoins/priorisation.	20
Sous-critère 2 : Qualité de l'organisation de la mission, appréciée au regard de la méthodologie proposée.	10
Sous-critère 3 : Solution proposée, appréciée au regard du chronogramme proposé.	10
Sous-critère 4 : Expérience de l'expert, appréciée au regard de sa connaissance des acteurs, de la thématique et du contexte du pays et des diplômes en lien avec le profil recherché et la mission.	30
TOTAL	**70**

Chaque offre technique, jugée conforme techniquement, se verra attribuer une **note technique (NT sur 70 points maximum)** par addition des notes pondérées obtenues sur chaque sous-critère.

Les offres ayant obtenues une note technique inférieure à 50/100 seront considérées comme inappropriées.